



REGLEMENT DU 9ème TRAIL DES DUCS

Article 1 : Organisation

Le Trail des Ducs est organisé par l'Association Multisports Barisienne (AMB).

Il se déroulera à Bar-le-Duc le dimanche 28 avril 2024.

En parallèle se tiendra la marche populaire de la Duchesse qui empruntera des parcours ne perturbant pas la compétition.

Article 2 : Parcours

5 épreuves sont proposées.

La première épreuve de trail « **le petit Duc** » s'effectue sur une boucle de 9 km environ avec un dénivelé de 220 mètres.

La seconde épreuve de trail « **le Duc** » s'effectue sur une boucle de 18 km environ avec un dénivelé de 500 mètres.

La troisième épreuve de trail « **le grand Duc** » s'effectue sur une boucle de 28 km environ avec un dénivelé de 720 mètres.

La quatrième « **la Duchesse** » s'effectue sur un parcours de 12 km environ avec un dénivelé de 270 mètres en marche nordique.

La cinquième « **la grande Duchesse** » s'effectue sur un parcours de 21 km environ avec un dénivelé de 510 mètres en marche nordique.

Les parcours empruntent principalement les chemins forestiers de Bar-le-Duc.

Tout concurrent inscrit sur une distance ne pourra pas être classé sur une autre.

Article 3 : Participants

Le Trail de 9 km est ouvert aux femmes et aux hommes à partir de la catégorie cadets nés en 2008 et avant.

Les Trail de 18 km et la marche nordique de 12 km sont ouverts aux femmes et aux hommes à partir de la catégorie juniors nés en 2006 et avant.

Le Trail de 28 km et la marche nordique de 21 km sont ouverts aux femmes et aux hommes à partir de la catégorie espoir nés en 2004 et avant.

Les inscriptions sont limitées à :

- **200** participants sur « le petit Duc »
- **200** sur « le Duc »
- **150** sur « le grand Duc »
- **100** sur « la Duchesse »
- **50** sur « la grande Duchesse »

Article 4 : Course en équipe - challenge 

En complément des engagements individuels, il est offert la possibilité aux entreprises, associations ou groupe d'amis de s'inscrire en équipe.

Les équipes sont obligatoirement mixtes et composées au minimum de 4 personnes. Elles peuvent comporter au maximum 7 personnes qui s'engagent individuellement sur les 9 km du « petit Duc ».

Chaque équipier effectue sa course dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que les courses individuelles sans pouvoir prétendre à une récompense individuelle.

Le score de l'équipe est déterminé en additionnant les trois meilleurs classements individuels au scratch masculins et féminins sur la course.

la meilleure équipe est celle ayant le score le moins élevé. En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant le meilleur classement féminin qui l'emporte.

Article 5 : Départ – arrivée – horaires

Les départs seront échelonnés depuis le site du lycée agricole à Bar le Duc ; l'arrivée sera jugée sur le même lieu.

Horaires de départ :

- 8 h00 : « la grande Duchesse »
- 9 h 00 : « le grand Duc »
- 9 h 15 : « la Duchesse »
- 9 h 30 : « le Duc »
- 10 h 00 : « le petit Duc »

Possibilité de stationnement sur place.

Il est mis à disposition des participants des vestiaires avec douches.

Article 6 : Sécurité

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours et notamment aux carrefours dangereux. Un fléchage et de la rubalise compléteront la signalisation.

Un médecin et un poste de secours assureront la sécurité médicale des concurrents.

Tout abandon devra être signalé à l'organisateur.

Le Trail se déroulera en autosuffisance. Toutefois un ravitaillement est prévu sur le « Duc » et la « Duchesse » ainsi que deux ravitaillements sur le « grand Duc » et la « grande Duchesse ».

Les concurrents sont tenus de déposer leurs déchets aux endroits prévus à cet effet.

Article 7 : Règles à respecter et sanctions

Les compétiteurs s'engagent à

- Respecter les mesures sanitaires
- Respecter les bénévoles et notamment les consignes de signaleurs
- Ne pas s'écarter des parcours
- Respecter l'environnement (ne pas jeter de déchets sur le parcours, respecter la faune et la flore, tolérer la présence de promeneurs)

Tout participant sera disqualifié dans le cas suivant

- Non respect de l'environnement, du parcours et des postes de contrôle
- Aide de toute nature reçue de l'extérieur
- Mise en danger d'un concurrent ou de lui-même, non assistance à un concurrent
- Non respect de l'avis du service sanitaire
- Arrivée avant le vélo signaleur ou après le vélo balai, heure limite de passage à un point de contrôle dépassée
- Non respect du balisage ou sortie du circuit balisé
- Non enregistrement à un point de passage obligatoire ou de contrôle
- Non respect du présent règlement

Article 8 : Inscriptions

Conformément à la réglementation, l'inscription sera valide si chacun des participants est titulaire soit :

• D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

- Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical comportant l'une des mentions « absence de contre-indication à la pratique »
 - du sport en compétition
 - l'athlétisme en compétition
 - de la course à pied en compétition,
 - de la marche nordique en compétition (valable uniquement pour la Duchesse et la grande Duchesse),

datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les coureurs licenciés devront joindre une copie de leur licence à leur bulletin d'inscription.

Tout coureur inscrit sur une distance ne pourra pas être classé sur une autre distance.

Toute inscription est personnelle et non remboursable (possibilité de souscrire une assurance annulation).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cette année, il n'y aura aucune inscription sur place.

Article 9 : Droits d'engagement

Le droit d'engagement est fixé, hors frais d'inscription, à :

- 10 € pour « le petit Duc »
- 15 € pour « le Duc » et « la Duchesse »
- 20 € pour « le grand Duc » et « la grande Duchesse »
- 100 € par équipe pour le challenge Crédit Mutuel comprenant les droits d'engagement individuels sur le « petit Duc »

AU CHAROLAIS
134 RM de la Rochelle 59000 BARLE DUC

Une restauration est proposée sur place au tarif de 12 € (repas chaud complet et une boisson), un menu enfant sera proposé à 8 €. La réservation est obligatoire via le site Protiming.

S'inscrire sur internet via le site [Protiming](#). Celui-ci sera clôturé le vendredi 26 avril, à 14h.

En cas de difficulté merci de nous contacter via amb55@outlook.fr.

Article 10 : Dossards

La remise des dossards s'effectuera

- le samedi 27 avril de 15h00 à 17h30 chez  ZAC de la Grande Terre, à Bar-le-Duc
- le dimanche 28 avril à partir de 7h00 et jusqu'à une demi-heure avant chaque course : Gymnase du lycée agricole, à Bar-le-Duc.

En fonction des conditions sanitaires, Le port du masque et la distanciation pourront être exigés dans la zone de départ et d'arrivée.

Article 11 : Récompenses

Un chronométrage donnera lieu à l'établissement d'un classement général à l'issue des 5 épreuves. Des pointages seront mis en place au long du parcours.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch masculins et féminins sur les 5 épreuves et les 3 premières équipes du challenge 

La remise des prix se fera pour chaque épreuve après l'arrivée du dernier concurrent à partir de 11h30 dans l'ordre suivant :

- le petit Duc
- le Duc
- la Duchesse
- la grande Duchesse
- le grand Duc
- challenge 

Article 12 : Assurance

Conformément à la législation, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement auprès de l'APAC, assurance de la Ligue de l'enseignement. Cette assurance couvre sa responsabilité ainsi que celle des bénévoles et des participants à cette épreuve.

Article 13 : Environnement

Une attention particulière sera portée à la propreté du site et des parcours. Des poubelles seront mises à disposition au départ, à l'arrivée ainsi qu'au ravitaillement. Les coureurs ne devront pas jeter leurs déchets et s'engagent à les conserver jusqu'à l'arrivée. Les coureurs seront ravitaillés dans leur gobelet personnel ou dans leur gourde ou poche à eau. Ils s'engagent également à respecter les sites traversés et à être le plus en harmonie avec l'environnement de cette course urbaine et nature

Article 14 : Droits à l'image

Les concurrents renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme ils renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de leur image.

Article 15 : Modification/annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de l'épreuve pour des raisons objectives ou de force majeure dont il reste seul juge.

Article 16 :

Le règlement pourra être modifié au moment de l'épreuve en fonction des conditions sanitaires.

Article 17 :

L'inscription au 9ème Trail des Ducs implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Pour ceux qui le souhaitent, un entraînement visant à reconnaître les parcours sera organisé un mois avant l'épreuve sur inscription gratuite. La date sera communiquée sur le site [AMB55](#) que nous vous invitons à consulter régulièrement.